

République Islamique de Mauritanie

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et
du Patrimoine Minier**

(ANARPAM)

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)**

-Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

PV N° 068

Objet : Formation en logiciels bureautiques (ms-office) - niveau
intermédiaire - au profit du personnel de l'ANARPAM.

*Il approuve le contenu du PV de la
Commission ad-hoc.*

Mardi, le 22 Juillet 2025

22.07.2025



Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 22 Juillet à 10h 05 mn, la Commission ad hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **Formation en logiciels bureautiques (ms-office) - niveau intermédiaire - au profit du personnel de l'ANARPAM.**

Etaient présents

M. Mohamed Cheikh ABIDINE, Chef de Département Administratif, Président de séance :

Membres :

- M. Souleymane Mohamed M'BARECK, membre CPMP/ANARPAM ;
- M. Cheikhna Ould EMINE, Membre CPMP/ANARPAM ;
- Mme. Teslim TIJANI, Cadre à la DAF, Membre;
- Mme. Kandji Mody TRAORE, chef de service administratif, Membre- Secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du **groupe (A)** composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. **KOBAT SARL;**
2. **Bureau Cheikh Ahmed Meyine;**
3. **IngéSup.**

L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :

Critères	Notes
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Total	100 points

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

Conclusion :

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **IngéSup** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant de Cinq Cent Quatre Vingt Treize Mille Neuf Cent Vingt (**593 920 MRU**) **Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe allouée et propose de lui attribuer par conséquent le marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Les résultats de cette évaluation techniques sont contenus dans les tableaux 2 et 3 en annexe.

Fait le 22/07/2025 et ont signé :

Le président de la Commission ad 'hoc

Mohamed Cheikh ABIDINE



Membres :

- M. Souleymane Mohamed M'BARECK
- M. Cheikhna Ould EMINE ;
- Mme. Teslim Tijani ;
- Mme. Kandji Mody TRAORE, Secrétaire de séance.